

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
TENUE LE 20 OCTOBRE 2020 À 18 H, AU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
CAMPUS DE ROUYN-NORANDA PAR VIDÉOCONFÉRENCE ET SALLE RN 3219

Présences

Éric Aubin, directeur des études
Sylvain Blais, directeur général
Amélie Brouillard
Miguel Charlebois
Isabelle Chartrand (départ à 20h05)
Pierre Deshaies
Francis Forgues
Anne Gauthier

Chantal Hamelin
André Janneteau, vice-président
Florence Julien
Josée Larivière
Linda Lavoie
Claude LeBel (départ à 19h)
Katrine Lévesque
Philippe Marquis (départ à 20h40)

Absences

Patrick Bédard
Yves Bédard
Kloé Bourbeau
Évelyne Grenier-Ouimette
Louis Leblanc

Marie-Soleil Maio
Guillaume Marquis, président
Mélicca Tardif
Ghislain Vallée

Observatrices

Nicole Fortier, agente de soutien administratif
Diane Landriault, secrétaire générale

Invités

Hassine Bouaffif, directeur général du Centre technologique des résidus industriels (CTRI)
Dany Morissette, conseiller pédagogique, Direction des études
Louis Perreault, directeur des services administratifs
Manon Richard, professionnelle, Direction de la formation continue et services internationaux
Caroline Rioux, directrice adjointe des études, développement pédagogique
Kathleen Slobodian, directrice des affaires étudiantes et des communications

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée. Le vice-président, André Janneteau, animera la séance en l'absence du président du conseil, Guillaume Marquis.

M. Janneteau souligne l'arrivée d'un nouveau membre du conseil, soit Francis Forgues, qui représentera le personnel de soutien en remplacement de Klaude Hallé, dont le mandat est terminé.

2. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Anne Gauthier, appuyée par Claude LeBel, il est unanimement résolu **d'adopter l'ordre du jour après l'ajout des points suivants** :

Point 7.8 : Comité de sélection – Coordonnateur ou coordonnatrice aux communications et à l'international
Point 9.4 : Diplômes d'études collégiales (DEC) en pharmacie: Démarches

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4. PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 SEPTEMBRE 2020

Sur une proposition de Anne Gauthier, appuyée par Philippe Marquis, il est unanimement résolu **d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 15 septembre 2020.**

4.2. DÉPÔT DU TABLEAU DES SUIVIS

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose le tableau des suivis.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 15 SEPTEMBRE 2020

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose, à titre d'information, le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif du 15 septembre 2020.

PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

6. PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

7. PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

7.1. CENTRE TECHNOLOGIQUE DES RÉSIDUS INDUSTRIELS (CTRI) : RAPPORT ANNUEL 2019-2020 ET PLAN D'ACTION 2020-2021

Hassine Bouaffif, directeur général du Centre technologique des résidus industriels (CTRI), présente le rapport annuel 2019-2020 ainsi que le Plan d'action 2020-2021 du CTRI. Les rapports financiers du CTRI seront quant à eux, présentés à la prochaine séance du conseil d'administration, soit celle du 24 novembre prochain.

Hassine Bouaffif mentionne qu'en mars 2020, moment où la pandémie fut déclarée, le Centre a dû cesser ses activités sur une période de six semaines. Toutefois, le centre travaillerait déjà sur des projets d'envergure échelonnés sur une période variant d'un an à trois ans.

CONSIDÉRANT les nouvelles demandes du ministère de l'Enseignement supérieur, visant la présentation des rapports annuels et des plans d'action des centres collégiaux de transfert technologique (CCTT);

CONSIDÉRANT QUE le Centre technologique des résidus industriels (CTRI) est un CCTT affilié au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du CTRI a approuvé le rapport annuel 2019-2020 et le Plan d'action 2020-2021 du CTRI.

Sur présentation et recommandation du directeur général du CTRI, Hassine Bouaffif, il est proposé par Isabelle Chartrand, appuyée par Josée Larivière et unanimement résolu **d'adopter le rapport annuel 2019-2020 et le Plan d'action 2020-2021 du Centre technologique des résidus industriels, tels que présentés.**

7.2. ÉVALUATION DU PROGRAMME D'UNE ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES : TECHNIQUES D'INTERVENTION EN MILIEU CARCÉRAL

Le directeur des études, Éric Aubin, introduit Caroline Rioux, directrice adjointe des études, développement pédagogique, Dany Morissette, conseiller pédagogique et Manon Richard, professionnelle à la Direction de la formation continue et services internationaux. Ces derniers présentent la démarche ayant mené au rapport de l'évaluation du programme Techniques d'intervention en milieu carcéral. Le plan d'action établi à la suite de l'évaluation est également présenté.

CONSIDÉRANT l'article 7.9 de la *Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études* (PIGP);

CONSIDÉRANT les avis favorables de la commission des études.

Il est proposé par Francis Forgues, appuyé par Chantal Hamelin et unanimement résolu **d'adopter le rapport final d'évaluation du programme de l'attestation d'études collégiales – Techniques d'intervention en milieu carcéral, ainsi que le plan d'action qui en découle.**

7.3. RÉGIME D'EMPRUNT À LONG TERME

Le directeur des services administratifs, Louis Perreault, présente le régime d'emprunt à long terme tel que requis par le ministère de l'Enseignement supérieur.

CA-3286

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2021, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 3 969 350 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette Loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE la ministre de l'Enseignement supérieur (la « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 24 septembre 2020;

Il est proposé par Isabelle Chartrand, appuyée par Chantal Hamelin et unanimentement résolu:

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2021, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 3 969 350 \$, soit institué;

2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1er avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des collèges d'enseignement général et professionnel, soit dépassé;

b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux collèges d'enseignement général et professionnel, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;

c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :

i) le financement des dépenses d'investissement faites par l'Emprunteur aux termes d'un plan d'investissement approuvé par le gouvernement du Québec;

ii) le refinancement d'une partie ou de la totalité d'emprunts antérieurs venus à échéance; ou
iii) le remboursement d'emprunts bancaires contractés en attente du financement à long terme ou de refinancement.

3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :

a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 430-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et

d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

Le directeur général du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, Sylvain Blais; ou

Le directeur des services administratifs, Louis Perreault :

de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

et d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre, d'ici le 30 juin 2021, des emprunts à long terme d'au plus 3 969 350\$.

7.4. PROJETS STRATÉGIQUES LIÉS AU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2020-2025

Sylvain Blais, directeur général, rappelle le contexte avant mené à l'appel de projets stratégiques dans le cadre de la réalisation du *Plan stratégique de développement 2020-2025*.

Des 36 projets reçus, 12 ont été retenus pour l'année en cours, totalisant 600 000\$. Les projets ont été analysés selon divers critères. Certains projets ont dû être remis compte tenu la situation qui prévaut en lien avec la COVID-19. Des rencontres se tiendront avec les responsables des projets non retenus, afin de recueillir les informations manquantes qui ont empêché l'évaluation complète.

La proposition du directeur général est à l'effet de réserver 1,5 million \$, soit 600 000\$ dédié aux projets retenus, et un montant de 900 000\$ pour les projets reportés et futurs. Suite à certaines préoccupations soulevées, un vote est demandé et le résultat est le suivant :

Pour : 9 personnes

Contre : 3 personnes

Abstention : 1 personne

CA-3288

CONSIDÉRANT l'adoption du *Plan stratégique de développement 2020-2025*, par le conseil d'administration du Cégep le 15 septembre 2020;

CONSIDÉRANT l'appel de projets stratégiques en lien avec les objectifs stratégiques et spécifiques du *Plan*, et visant à obtenir les résultats escomptés avec la participation concrète de la communauté collégiale;

CONSIDÉRANT l'analyse des 36 projets reçus, totalisant 1 726 923\$, en fonction d'une grille d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi du *Plan stratégique* issu du Cégep a été consulté sur les projets retenus et qu'il a donné un avis favorable;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont requises pour la mise en place des projets retenus.

Il est proposé par Linda Lavoie appuyée par Éric Aubin et résolu à la majorité des voix :

- ***D'engager une somme de 600 000\$ au solde de fonds pour la réalisation des 12 premiers projets stratégiques analysés et retenus, pour l'année 2020-2021;***
- ***De réserver une somme de 900 000\$ pour d'autres projets qui seront soumis au conseil d'administration sur une base annuelle, jusqu'en 2025.***

7.5. CÉGÉPS DES RÉGIONS – OFFRE DE FORMATION

Le directeur général, Sylvain Blais, rappelle les démarches effectuées dans ce dossier auprès du ministère de l'Enseignement supérieur afin que les procédures du cadre de gestion de l'offre de formation soient revues.

CA-3289

CONSIDÉRANT le nouveau cadre de gestion de l'offre de formation collégiale présenté aux directeurs généraux des collèges publics en février 2020;

CONSIDÉRANT QUE les directions générales des cégeps des régions Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-Saint-Jean (Alma, Saint-Félicien, Chicoutimi, Jonquière), Côte-Nord (Baie-Comeau, Sept-Îles), Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent (Matane, Rimouski, Rivière-du-Loup et La Pocatière) dénoncent le processus tel que mis en œuvre actuellement et expriment de profondes inquiétudes sur l'effet d'une telle démarche sur la vitalité et la pérennité des cégeps qu'ils dirigent;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue partagent unanimement la position des directions générales des 12 cégeps des régions éloignées;

CONSIDÉRANT l'absence de réponse aux directions générales des 12 cégeps des régions éloignées à la lettre du 23 avril 2020 acheminée à M. Simon Bergeron, sous-ministre responsable de la mise en œuvre de ce nouveau cadre de gestion;

CONSIDÉRANT la lettre cosignée par les directeurs généraux des 12 cégeps et acheminée le 25 juin 2020 à la ministre de l'Enseignement supérieur, madame Danielle McCann ainsi qu'à tous les ministres et députés de ces régions (en copie conforme);

CONSIDÉRANT la rencontre du 4 septembre entre la ministre de l'Enseignement supérieur, madame Danielle McCann et les deux représentants des directions générales des 12 cégeps des régions éloignées;

CONSIDÉRANT QUE la qualité, la diversité et la vitalité de l'offre de formation dans les cégeps sont fondamentales pour maintenir leur capacité à attirer et retenir des jeunes et des travailleurs dans nos régions;

CONSIDÉRANT la capacité des cégeps des régions éloignées à offrir une formation de qualité répondant aux besoins de toute la population québécoise;

CONSIDÉRANT l'importance de l'impact socio-économique des cégeps dans les régions éloignées du Québec.

Sur une proposition de Miguel Charlebois, appuyée par Chantal Hamelin, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue **d'appuyer sans réserve la démarche des directeurs généraux des 12 cégeps des régions éloignées.**

Il est également résolu :

QUE le conseil d'administration du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue demande à la ministre de l'Enseignement supérieur, madame Danielle McCann, une intervention immédiate pour :

- ✓ **surseoir aux procédures en cours au sein de son ministère relatives aux modifications du cadre de gestion de l'offre de formation ainsi qu'à la carte des programmes offerts au sein du réseau collégial;**
- ✓ **revoir les hypothèses de travail ainsi que la démarche afin de garantir une analyse complète de la situation et de ses impacts avant de consentir à des investissements massifs en région montréalaise;**
- ✓ **mettre en place un véritable lieu d'échanges entre son cabinet, le personnel administratif et les directions générales des cégeps des régions éloignées.**

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à la ministre de l'Enseignement supérieur, madame Danielle McCann ainsi qu'au député d'Abitibi-Est, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec, monsieur Pierre Dufour.

7.6. NOUVELLE DEMANDE D'AUTORISATION : DÉROGATIONS EN PÉRIODE DE PANDMÉIE – HIVER 2021

À l'instar de la demande faite le 24 mars 2020, une nouvelle demande d'autorisation est déposée, afin de permettre au directeur général de procéder à des dérogations permettant la poursuite des activités du Cégep.

CA-3290

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié la COVID-19 de pandémie;

CONSIDÉRANT les impacts de cette pandémie sur les activités du Cégep;

CONSIDÉRANT le devoir et le souhait du Cégep d'assurer la protection de la communauté collégiale ainsi que de toutes les personnes faisant affaire avec le Cégep;

CONSIDÉRANT deux premiers mandats donnés au directeur général, pour la session d'hiver 2020 et la session d'automne 2020, pour prendre toute orientation en lien avec cette situation exceptionnelle;

CONSIDÉRANT les orientations données par la Direction de la santé publique quant aux risques de propagation associés à la deuxième vague de COVID-19 et des décisions qui doivent être prises pour la session d'hiver 2021.

Il est proposé par Pierre Deshaies, appuyé par Isabelle Chartrand, et unanimement résolu *de mandater à nouveau le directeur général pour prendre toute orientation en lien avec la situation de pandémie COVID-19, et ce, pour la session d'hiver 2021. Selon les circonstances, le directeur général procédera à des consultations auprès du président et/ou du vice-président du conseil d'administration. Les décisions prises devront être présentées au conseil d'administration pour entérinement.*

7.7. LA GOUVERNANCE ET LA GESTION ADMINISTRATIVE DU CÉGEP

Sylvain Blais, directeur général, introduit la secrétaire générale, Diane Landriault pour la présentation des travaux du comité « Gouvernance et gestion administrative du Cégep ».

Cette dernière informe les membres des modifications à venir, notamment au niveau des comités issus du conseil d'administration. Elle informe également les membres de l'organisation d'une formation qui sera offerte à distance en novembre.

CONSIDÉRANT les attentes du ministre et du sous-ministre sur la gouvernance et la gestion administrative des cégeps;

CONSIDÉRANT le mandat confié à l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) pour identifier "les meilleures pratiques de gouvernance dans les cégeps";

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a mandaté le comité « Gouvernance et gestion administrative du Cégep » afin d'évaluer l'ensemble du dossier pour mettre en lumière les actions déjà posées par le Cégep par rapport aux recommandations de l'IGOPP et pour formuler des recommandations ;

CONSIDÉRANT la fin des travaux du comité « Gouvernance et gestion administrative du Cégep » et le dépôt de ses recommandations à l'assemblée du conseil d'administration du 20 octobre 2020.

Il est proposé par Pierre Deshaies, appuyé par Josée Larivière et unanimement résolu :

- *d'entériner les recommandations du comité « Gouvernance et gestion administrative du Cégep » et à cet effet :*
 - *de procéder à la révision du Règlement général de régie interne du Cégep pour tenir compte notamment de la nouvelle composition et des nouvelles attributions du comité exécutif;*
 - *de créer un nouveau comité « Gouvernance et éthique », qui intégrera l'actuel comité « Éthique et déontologie »;*
 - *de maintenir les comités « Finances et audit », « Comité de suivi du Plan stratégique de développement », « Comité de validation des règlements et politiques » et « Comité sur l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition ».*
- *de dissoudre le comité temporaire « Gouvernance et gestion administrative du Cégep » puisque le mandat de ce comité est terminé.*

7.8. COMITÉ DE SÉLECTION – COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE AUX COMMUNICATIONS ET À L'INTERNATIONAL

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres du départ de Dany Bouchard, coordonnateur aux communications et à l'international. Un comité de sélection doit être formé afin de doter ce poste.

CA-3292

CONSIDÉRANT QUE Dany Bouchard a quitté son emploi de coordonnateur aux communications et à l'international à la fin septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un poste stratégique au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et qu'il y a lieu de procéder rapidement au recrutement d'un successeur et donc, de former un comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE selon le Programme de recrutement, de sélection et d'engagement du personnel du Cégep, il est prévu de désigner deux membres externes du conseil d'administration pour participer à ce comité.

Il est proposé par Francis Forgues, appuyé par Pierre Deshaies, et unanimement résolu **de former un comité de sélection et de nommer Chantal Hamelin à titre de représentante du conseil d'administration du Cégep.**

Il est également proposé **de nommer Isabelle Chartrand et Linda Lavoie, à titre de substitués. Ce comité sera aussi composé de la directrice des affaires étudiantes et des communications, de la directrice des ressources humaines et d'un représentant de l'association des cadres du Cégep.**

En cas de désistement d'un ou des membres désignés, le conseil mandate la direction générale pour procéder à la désignation de tout autre membre du conseil en remplacement du ou des membres qui se seront désistés.

CORRESPONDANCE ET INFORMATION

8. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

Aucun sujet traité à ce point à l'ordre du jour.

PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

9. PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

9.1. DÉCISIONS PRISES EN PÉRIODE DE PANDEMIE

Le directeur général, Sylvain Blais, présente le sommaire des dérogations autorisées en période de pandémie pour la session d'automne 2020, en lien avec le *Règlement relatif au code de conduite à l'intention de la population étudiante*.

9.2. RECRUTEMENT ET RÉTENTION DE LA POPULATION ÉTUDIANTE

Kathleen Slobodian, directrice des affaires étudiantes et des communications ainsi que Éric Aubin, directeur des études présentent le portrait de la population étudiante, le bilan des activités de recrutement pour l'année 2019-2020, les objectifs et stratégies de recrutement pour l'année 2020-2021 et les données sur la rétention de la population étudiante.

9.3. AVIS DE MOTION : ABROGATION DES RÈGLEMENTS 11 (RÈGLEMENT RÉGISSANT LES STATIONNEMENTS) ET 14 (RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DES LOCAUX) ET NOUVEAU RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DES LOCAUX ET DES STATIONNEMENTS DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (R11)

La secrétaire générale, Diane Landriault, donne avis de motion de l'abrogation des deux règlements suivants : *Règlement régissant les stationnements* et *Règlement relatif à l'utilisation des locaux*.

Ces règlements sont intégrés au nouveau *Règlement relatif à l'utilisation des locaux et des stationnements du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*. Ce règlement sera présenté pour adoption, à une prochaine assemblée du conseil d'administration.

Le *Règlement relatif à l'utilisation des locaux et des stationnements du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue* a pour objet d'encadrer les modalités de gestion au sujet de l'utilisation des locaux et des stationnements du Cégep.

9.4. DIPLOMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC) EN PHARMACIE : DÉMARCHES

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres de la réception d'un avis, l'informant que le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue était l'un des 10 cégeps retenus pour offrir le diplôme d'études collégiales (DEC) en pharmacie. L'annonce avait aussi été faite en parallèle sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur.

Le Conseil devra déterminer le campus qui offrira ce programme, à partir d'une grille de critères qui permettra de prendre une décision éclairée et objective.

ÉMISSION DES DIPLOMES

10. ÉMISSION DES DIPLOMES

10.1 ÉMISSION DES DIPLOMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES

CA-3293 Sur une proposition de Chantal Hamelin appuyée par Josée Larivière et sur la recommandation du

directeur des études, il est unanimement résolu *de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire.*

10.2 ÉMISSION DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES

CA-3294

Sur une proposition de Miguel Charlebois, appuyée par Anne Gauthier, il est unanimement résolu *d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à délivrer une attestation d'études collégiales (AEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire.*

AFFAIRES DIVERSES

11. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

DOSSIERS À HUIS CLOS

12. DOSSIERS À HUIS CLOS

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 21h10 sur une proposition de Francis Forgues.

Vice-président,

Secrétaire générale,

 pour :
André Janneteau


Diane Landriault